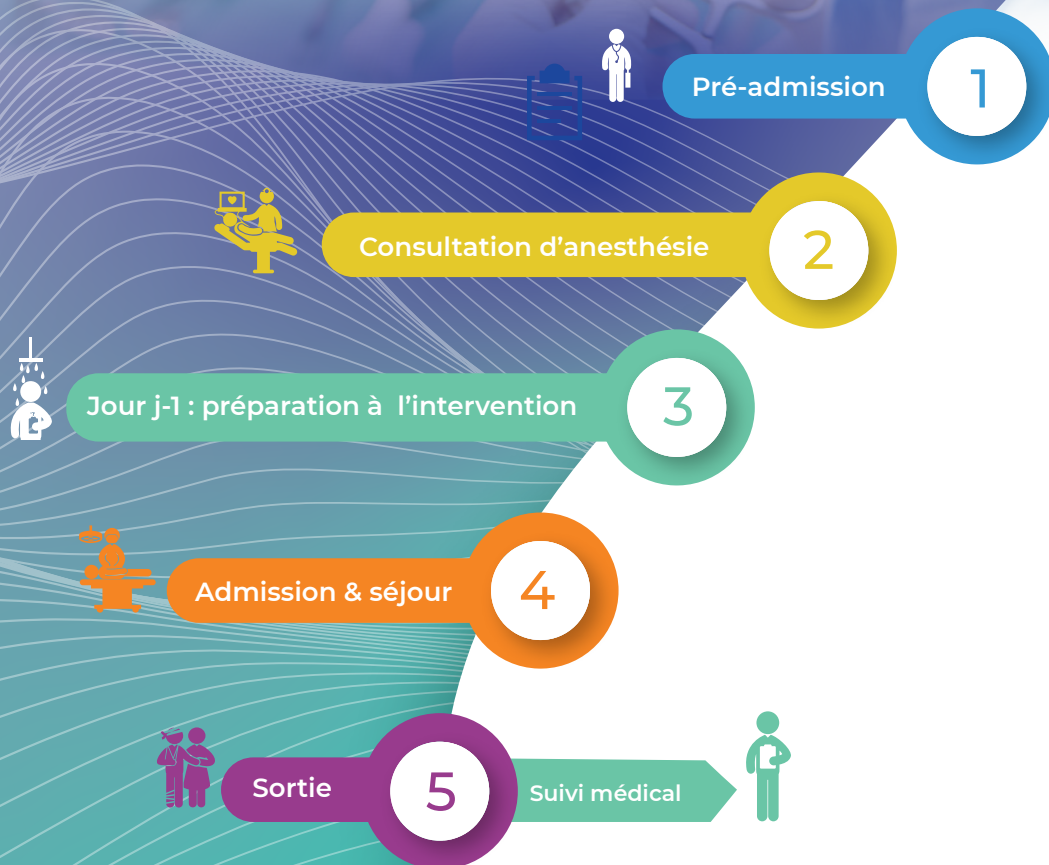


# HOSPITALISATION



Groupe Hospitalier Bretagne Sud  
Association des praticiens

**Clinique du Ter**

# BIENVENUE

Madame, Monsieur,

Vous allez séjourner à la Clinique du Ter en vue d'une hospitalisation et/ou intervention.

La Direction, les équipes médicales, paramédicales et l'ensemble des personnels techniques, administratifs et hôteliers, sont heureux de vous accueillir à la Clinique du Ter.

Autour d'un plateau technique performant associé à un environnement hôtelier de qualité, tout sera mis en œuvre pour que votre séjour se déroule dans les meilleures conditions d'hygiène et de sécurité.

Les médecins et le personnel vous remercient de votre confiance et vous souhaitent un bon séjour et un prompt rétablissement.

*La Direction*

M. Christophe BERARDI

## NOS LABELS QUALITÉ ★★★★★

### QUALITÉ ET SÉCURITÉ DES SOINS



La Clinique du Ter est **certifiée A** par la Haute Autorité de Santé. Cela correspond au plus haut niveau en terme de qualité et sécurité des soins.

### RÉHABILITATION AMÉLIORÉE APRÈS CHIRURGIE



La Clinique est attestée « Centre de Référence pour la Réhabilitation Améliorée\* après Chirurgie de la Hanche et du Genou ».



La Clinique du Ter est aussi reconnue « centre GRACE » pour sa démarche de Réhabilitation Améliorée\* Après Chirurgie de l'épaule.

\* La RAAC (Réhabilitation Améliorée Après Chirurgie) permet de réduire la durée du séjour, diminuer les douleurs ressenties par le patient et le risque de complications.



# MA CHECK-LIST



*Vous avez perdu  
les documents à  
remplir ?  
Vous pouvez  
les télécharger ici !*



## POUR LA PRÉ-ADMISSION

- ☐ Fiche de pré-admission hospitalisation renseignée
- ☐ Carte vitale
- ☐ Carte de mutuelle/complémentaire santé (à défaut : accord de prise en charge)
- ☐ Pièce d'identité (carte nationale d'identité, passeport, titre de séjour)  
- **Pour les mineurs** : copie du livret de famille ou copie de la carte d'identité s'il en possède une
- ☐ Pour les mineurs et majeurs sous tutelle : autorisation d'opérer et de sortie du patient mineur ou majeur protégé signée OBLIGATOIREMENT par les 2 parents ou par le tuteur légal et envoyer le document 48H avant l'intervention (sous peine d'annulation de l'intervention)



## POUR LA CONSULTATION D'ANESTHÉSIE

- ☐ Pièce d'identité (carte nationale d'identité, passeport, titre de séjour)  
**Pour les mineurs** : copie du livret de famille ou copie de la carte d'identité s'il en possède une
- ☐ Photocopie de l'ordonnance de votre traitement personnel (à défaut : l'ordonnance originale)
- ☐ Résultats des examens radiologiques, biologiques, cardiologiques (ECG, bilans sanguins, radios...)
- ☐ Carte vitale



## POUR LE JOUR DE L'ADMISSION

- ☐ Pièce d'identité (carte nationale d'identité, passeport, titre de séjour)  
- **Pour les mineurs** : copie du livret de famille ou copie de la carte d'identité de l'enfant s'il en possède une
- ☐ Photocopie de l'ordonnance de votre traitement personnel (à défaut : l'ordonnance originale)
- ☐ Médicaments de votre traitement personnel dans leur boîte d'origine (pas de pilulier)
- ☐ Consentements éclairés signés (Chirurgie et Anesthésie)
- ☐ Formulaire de désignation de la personne de confiance renseigné
- ☐ Formulaire de recueil des directives anticipées renseigné
- ☐ Résultats des examens radiologiques, biologiques, cardiologiques (ECG, bilans sanguins, radios...)
- ☐ Prescription de douche pré-opératoire signée
- ☐ Pyjama ou chemise de nuit, robe de chambre, chaussons (fermés et antidérapants)
- ☐ Nécessaire de toilette : trousse de toilette, 2 gants minimum, 2 serviettes
- ☐ Pour votre sécurité et votre confort : pensez à rapporter vos béquilles, cannes, déambulateur et tout matériel prescrit par votre chirurgien



## SORTIE

- ☐ Questionnaire de satisfaction
- ☐ Pensez à récupérer vos papiers personnels (carte de groupe sanguin, radiographies, ordonnances de sortie, ordonnances de traitement personnel)



*Ici un «pas à pas»  
vous expliquant  
les démarches  
administratives*

**Evitez d'apporter de l'argent ou des  
objets de valeurs (le cas échéant,  
un coffre est à votre disposition à  
l'accueil)**



SOMMAIRE

1

PRÉ-ADMISSION

2

CONSULTATION  
D'ANESTHÉSIE

3

ADMISSION

4

SÉJOUR

5

SORTIE

6

DROITS & DEVOIRS



## 0. Consultation avec le chirurgien

- Définir la date de l'intervention



## 1. Pré-admission

- Enregistrer votre hospitalisation
- Choisir et/ou confirmer vos prestations hôtelières



Quand :  
**Après la consultation chirurgicale**



Où :  
**Hall principal de la clinique, pré-admissions du lundi au vendredi**



## 2. Consultation d'anesthésie

- Préparer votre intervention



Quand :  
**Après la consultation chirurgicale**



Où :  
**À la Clinique du Ter**

Coordonnées de prise de rendez-vous en consultation d'anesthésie au :  
**02 97 37 87 60**



### Documents à prévoir

- Pièce d'identité (carte d'identité, passeport, titre de séjour)
- Carte Vitale

### Documents remis

- Consentement éclairé
- Fiche d'information éventuelle sur l'opération
- Ordonnances éventuelles
- Livret d'accueil :
  - Fiche de pré-admission hospitalisation (n°1)
  - Formulaire de désignation de la personne de confiance (n°2)
  - Formulaire de recueil des directives anticipées (n°3)
  - Autorisation d'opérer et de sortie du patient mineur ou majeur protégé (n°4)
  - Indicateurs qualité et sécurité des soins (n°5)



### Documents à prévoir

- Pièce d'identité (carte d'identité, passeport, titre de séjour)
- Pour les mineurs : copie du livret de famille ou pièce d'identité de l'enfant
- Carte Vitale
- Carte de votre complémentaire santé (mutuelle, assurance, prévoyance)
- Fiche de pré-admission hospitalisation (n°1) renseignée
- Autorisation d'opérer et de sortie du patient mineur ou majeur protégé (n°4) complétée et signée par les deux parents ou le tuteur



### Documents à prévoir

- Pièce d'identité (carte d'identité, passeport, titre de séjour)
- Pour les mineurs : copie du livret de famille ou pièce d'identité de l'enfant
- Ordonnances éventuelles de traitement personnel
- Résultats des derniers bilans sanguins (si existants)
- Carte de groupe sanguin
- Documents médicaux radios, scanners, comptes-rendus de spécialistes...
- Carnet de santé pour les mineurs
- Carte Vitale

### Documents remis

- Consentement à l'anesthésie



Une check-list est à disposition page précédente pour vous aider à préparer votre hospitalisation.





## Admission

- Enregistrer votre admission

 Quand :

- Valider vos prestations hôtelières

 Où :  
**Hall Principal de la Clinique**

### Document à prévoir

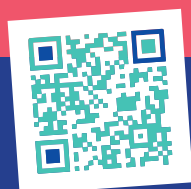
- Pièce d'identité (carte d'identité, passeport, titre de séjour)
- Pour les mineurs : copie du livret de famille ou pièce d'identité de l'enfant
- Carte Vitale
- Carte de complémentaire santé
- Ordonnance de douche signée
- Bilans médicaux et radios
- Ordonnances éventuelles
- Consentements éclairés (chirurgie et anesthésie) signés
- Formulaire de désignation de la personne de confiance (n°2) signé
- Autorisation d'opérer et de sortie du patient mineur ou majeur protégé (n°4) complétée et signée par les deux parents ou le tuteur (si non donnée à la pré-admission)
- Formulaire de recueil des directives anticipées (n°3)



## Séjour

### Retrouver le détail de votre séjour

- Votre chambre
- Les repas
- Les prestations hôtelières
- Les visites
- Les effets personnels



*Vous avez perdu les documents à remplir ?  
Vous pouvez les télécharger ici !*



## Sortie

- Régler vos prestations

 Date prévisionnelle de sortie :

### Documents à remettre

- Questionnaire de satisfaction (remis en début de séjour)

### Documents remis

- Ordonnances de sortie
- Consignes de retour à domicile
- Résultats des examens réalisés au cours de votre séjour
- Carte de groupe sanguin
- Lettre de liaison



# 1. Pré-admission

## CE QU'IL FAUT RETENIR



### Quoi ?

La pré-admission est obligatoire pour l'organisation de votre hospitalisation.



### Quand ?

Nous vous conseillons de faire votre pré-admission après votre consultation du praticien spécialisé (chirurgien, médecin) ou lors de votre visite chez l'anesthésiste.



### Où ?

Le bureau des pré-admissions se situe dans le Hall principal.



### Documents

Lors de votre pré-admission, pour que votre dossier administratif soit complet, que votre hospitalisation soit prise en charge et pour vous dispenser de l'avance des frais le cas échéant, vous devez vous munir des documents ci-après :

- Une pièce d'identité (carte d'identité, passeport, titre de séjour)
- Pour les mineurs : copie du livret de famille ou pièce d'identité de l'enfant
- Votre carte vitale en cours de validité (mise à jour récemment : une borne est à votre disposition à l'accueil)
- Carte de votre complémentaire santé (mutuelle, assurance, prévoyance)
- Fiche de pré-admission hospitalisation (n°1) renseignée
- Autorisation d'opérer et de sortie du patient mineur ou majeur protégé (n°4) complétée et signée par les deux parents ou le tuteur



*Vous avez perdu  
les documents à  
remplir ?  
Vous pouvez  
les télécharger ici !*



### Nos prestations hôtelières

Le bon déroulement de votre séjour et votre rétablissement passent également par votre confort et votre bien-être.

Pour cela, l'établissement met à votre disposition une offre variée de produits et de services destinés à vous proposer les conditions de séjour les plus optimales.

Retrouvez l'ensemble de l'offre hôtelière sur le descriptif des chambres joint à ce livret.

Lors de votre inscription, vous pouvez réserver une chambre particulière. Soyez assuré(e) que nous ferons tout notre possible, dès votre admission ou en cours d'hospitalisation, pour respecter votre choix dans la mesure de nos disponibilités.

## Une question ?

N'hésitez pas à contacter directement le service des pré-admissions au **02 97 37 04 22**

## **Vous êtes assuré(e) social(e) du régime général, agricole, travailleur non salarié :**

- Vous êtes en activité ou au chômage : votre carte vitale ou tout document justifiant de votre couverture sociale (prise en charge au titre de la CMU)
- Vous êtes accidenté(e) du travail : le triptyque établi par votre employeur
- Vous êtes pensionné(e) (invalide) ou à la retraite : votre carte vitale à jour ou votre titre de pension
- Vous êtes bénéficiaire de l'article 115 du Code des pensions militaires : votre carnet de soins gratuits
- Vous êtes affilié(e) à une mutuelle ou complémentaire santé : votre carte de complémentaire santé
- Dans le cas où l'établissement n'a pas signé de convention avec votre mutuelle ou votre caisse d'assurance privée, vous devez alors la contacter directement pour une prise en charge éventuelle des suppléments

## **Vous n'êtes pas assuré(e) social(e) :**

Vous êtes redevable de la totalité des frais. Lors de votre admission, il vous sera demandé un chèque de provision correspondant à la totalité des frais estimés d'hospitalisation.

## **Cas particuliers**

- Pour les ressortissants de l'Union Européenne, une attestation de prise en charge (carte européenne de santé)
- Pour les non ressortissants de l'UE ne travaillant pas en France, une demande de prise en charge par un organisme du pays dont vous dépendez
- Pour les forains, le carnet de circulation
- Pour les ressortissants algériens, le formulaire SE 352





# 2. Consultation d'anesthésie



## CE QU'IL FAUT RETENIR

**Pour votre consultation d'anesthésie, nous avons besoin de disposer des documents suivants :**

- Pièce d'identité (carte d'identité, passeport, titre de séjour)
- Pour les mineurs : copie du livret de famille ou pièce d'identité de l'enfant
- Ordonnances éventuelles de traitement personnel
- Résultats des derniers bilans sanguins (si existants)
- Carte de groupe sanguin
- Documents médicaux radios, scanners, comptes-rendus de spécialistes...
- Carnet de santé pour les mineurs
- Carte Vitale

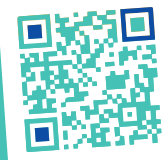
Pour les patients mineurs, merci aux parents ou à la personne détentrice de l'autorité parentale d'être présents

Vous pouvez avoir besoin d'un examen complémentaire prescrit par l'anesthésiste.



**Vous pouvez réaliser les examens pré-opératoires suivants directement à la clinique:**

- Radiologie
- IRM
- Scanner
- Échographie
- Consultation de cardiologie
- EMG
- Doppler



*Vous avez perdu  
les documents à  
remplir ?  
Vous pouvez  
les télécharger ici !*



## Les types d'anesthésies

Plusieurs types d'anesthésies sont possibles :

- **L'anesthésie locale.** Elle prive la personne de sensibilité sur une zone restreinte
- **L'anesthésie locorégionale.** Elle agit plus en amont au niveau de la racine d'un nerf. Une partie de votre corps est privée de sensibilité (exemple : membre inférieur ou membre supérieur)

*Dans ces 2 cas, le patient reste conscient tout au long de l'intervention mais sans ressentir de douleur.*

- **L'anesthésie générale.** Elle entraîne une perte de conscience et une relaxation musculaire et l'immobilité du patient.

L'anesthésiste décidera avec vous le type d'anesthésie le plus approprié à votre intervention et à vos antécédents médicaux.

## Pendant la consultation

Durant la consultation, l'anesthésiste vous demandera :

- Vos antécédents médicaux et familiaux
- Vos allergies éventuelles
- Vos traitements en cours

Il procèdera à une auscultation cardiaque et pulmonaire et, vérifiera quelques éléments essentiels pour la réalisation de l'anesthésie (capital veineux...)

# 3. Admission

## CE QU'IL FAUT RETENIR



### Hospitalisation complète

Horaires d'admission : 7h00 - 16h00

Lieu : 2<sup>ème</sup> étage

Téléphone de l'accueil en cas de besoin : 02 97 37 04 22



### Liste des éléments à rapporter pour le bon déroulement de votre séjour

- Pièce d'identité (carte d'identité, passeport, titre de séjour)
- Pour les mineurs : copie du livret de famille ou pièce d'identité de l'enfant
- Carte Vitale
- Carte de complémentaire santé
- Bilans médicaux et radiologiques
- Ordonnance de douche signée
- Ordonnances éventuelles
- Consentements éclairés (chirurgie et anesthésie) signés
- Formulaire de désignation de la personne de confiance (n°2) signé
- Autorisation d'opérer et de sortie du patient mineur ou majeur protégé (n°4) complétée et signée par les deux parents ou le tuteur (si non donnée à la pré-admission)
- Formulaire de recueil des directives anticipées (n°3)



*Vous avez perdu  
les documents à  
remplir ?  
Vous pouvez  
les télécharger ici !*



### Les éléments de votre dossier médical personnel

- Carte de groupe sanguin
- Résultats d'examens (bilans sanguins et urinaires, radios scanners, IRMs, dopplers, ...)
- Compte-rendus d'hospitalisation
- Lettres des spécialistes ou tous les autres documents liés à votre hospitalisation
- Ordonnances de traitement médicamenteux en cours ainsi que vos médicaments dans leurs boîtes d'origine (pas de pillulier)\*

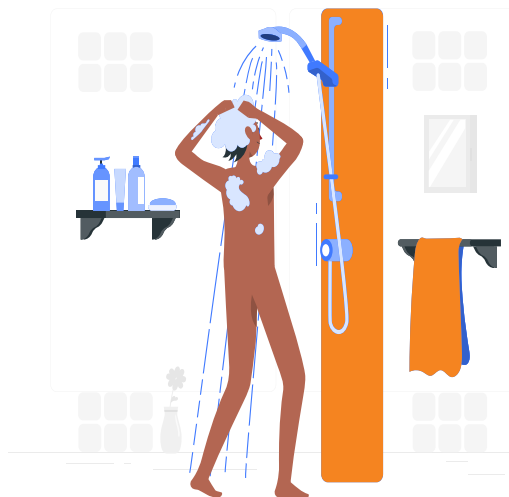
\* Ces ordonnances sont indispensables pour permettre aux médecins de la clinique d'assurer la continuité de votre traitement au cours de votre séjour et/ou de l'adapter si votre état de santé le nécessite

**L'autorisation d'opérer chez les mineurs doit être datée et signée par les 2 parents et pour les majeurs protégés, par le tuteur.**

## Douche pré-opératoire

Deux douches pré-opératoires vous ont été prescrites à réaliser à votre domicile la veille et le matin de l'intervention avec un savon antiseptique que vous serez allé(e) chercher en pharmacie. Nous vous invitons à suivre les consignes suivantes :

- Se mouiller le corps
- Appliquer le savon antiseptique en commençant par les cheveux
- Faire mousser jusqu'à ce que la mousse devienne blanche
- Frotter le visage et le cou en insistant derrière les oreilles
- Insister sur les aisselles, le nombril, le sexe et les pieds
- Rincer abondamment toujours de haut en bas
- Se sécher avec une serviette et mettre des vêtements propres

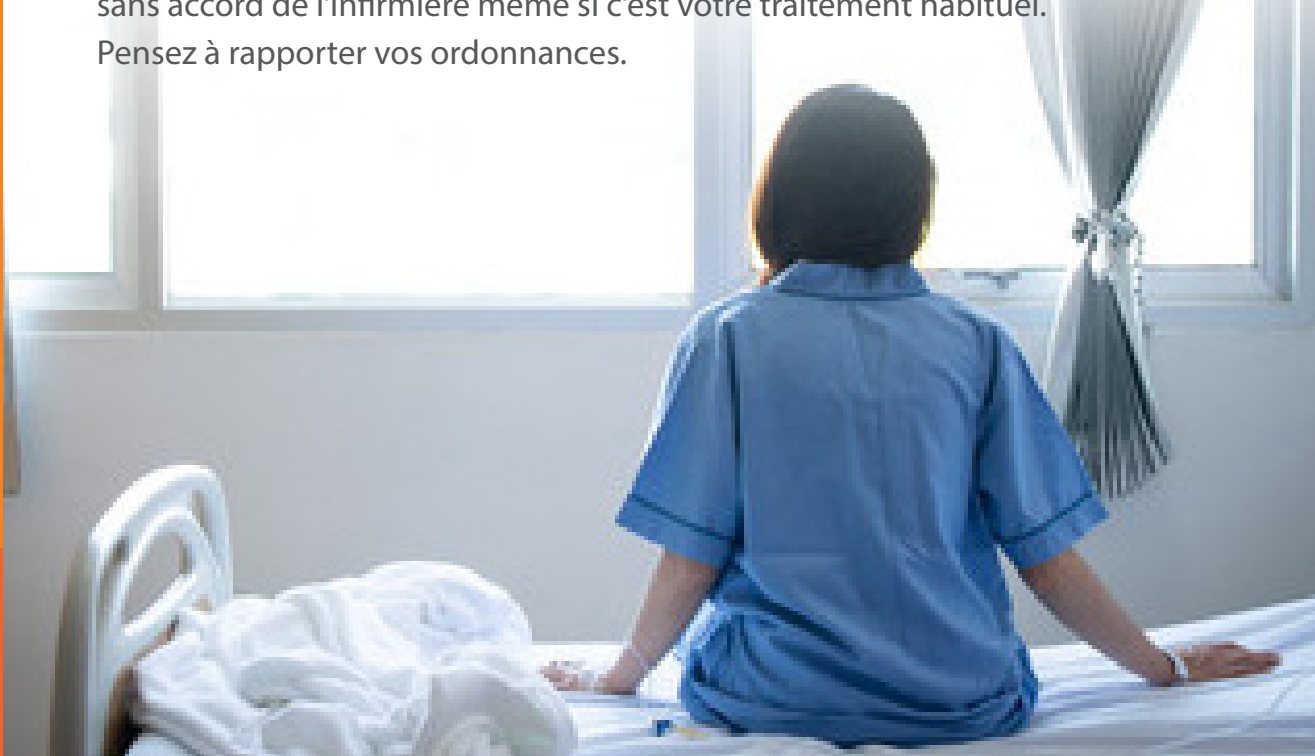


## Identitovigilance

La vérification de votre identité est indispensable tout au long de votre séjour. Un bracelet nominatif vous sera posé à l'admission. Si vous constatez des erreurs lors de la relecture de vos étiquettes, merci de le signaler immédiatement. Pour votre sécurité, vous serez également amené(e) tout au long de votre séjour à décliner votre identité aux personnels soignants qui vous en feront la demande. Votre nom de naissance sera votre identité prioritaire.

## Traitements en cours

Vous devez apporter vos médicaments personnels à la Clinique, dans leur boîtes d'origine (pas de pillulier) il vous sera demandé de les confier le temps de votre séjour aux personnels soignants du service ; *ils pourront, le cas échéant, permettre de maintenir la continuité de votre traitement chronique*. Ils vous seront restitués lors de votre sortie. Pour des raisons de sécurité, vous n'êtes pas autorisé(e) à conserver des médicaments dans votre chambre ni à prendre un médicament sans accord de l'infirmière même si c'est votre traitement habituel. Pensez à rapporter vos ordonnances.



# 4. Séjour



## Votre chambre

Selon nos disponibilités le jour de votre entrée, vous serez installé(e) dans la chambre correspondant à votre demande. Certaines complémentaires santé remboursent les frais de chambre particulière.



## Repas

Les repas sont adaptés aux différents régimes et respectent les besoins nutritionnels. Si vous suivez un régime, veuillez le signaler à l'infirmière dès votre arrivée. Retrouvez la carte des menus dans votre chambre.

- Le petit déjeuner est servi à partir de 7h30
- Le déjeuner entre 11h30 et 12h
- Le dîner vers 18h

Une hôtesse passera chaque jour afin de recueillir vos envies dans votre chambre, dès le lendemain de l'intervention et sous réserve de la reprise d'une alimentation normale.



## Prestations hôtelières

Pour votre confort, nous vous proposons une offre de prestations hôtelières : TV, WiFi et téléphone.

Retrouvez le détail de ces offres sur les fiches de prestations hôtelières jointes à ce livret.



## Téléphone

Vous avez la possibilité de téléphoner depuis votre chambre grâce au forfait inclus dans les prestations hôtelières de la Clinique.

Pour appeler l'extérieur, composez le 0, ensuite le code qui vous est donné par l'accueil, puis le numéro de téléphone de votre correspondant.

Afin de respecter la tranquillité des autres patients, merci de placer votre mobile en mode silencieux. En raison des risques d'interférence avec les équipements biomédicaux, le téléphone est interdit en unité de soins continus. Il doit être conservé en position éteinte.

Le standard de la clinique est ouvert :

- Du lundi au vendredi de 8h à 18h
- Le samedi, dimanche et jours fériés de 9h à 17h30



## Télévision

La télévision est incluse dans le forfait des prestations hôtelières de la Clinique. Une télévision fonctionnelle avec sa télécommande sont à votre disposition dans toutes les chambres. Dans le respect du repos de chacun, nous vous demandons de maintenir le volume sonore à un niveau raisonnable.



## Parking

Un parking est à la disposition des patients, des accompagnants et des visiteurs devant l'établissement. Veillez à ne pas laisser d'objets de valeur dans votre véhicule. La Clinique décline toute responsabilité en cas d'accident, de vol et/ou d'effraction.





## Accompagnant

Si vous êtes en chambre particulière, un membre de votre famille pourra passer une ou plusieurs nuits à vos côtés, et prendre ses repas avec vous. Lors de l'hospitalisation de votre enfant, nous mettrons tout en œuvre pour que vous puissiez rester auprès de lui. Renseignez-vous à l'accueil ou auprès du personnel du service pour connaître l'offre réservée aux accompagnants. Des distributeurs de boissons chaudes, rafraîchissantes et confiseries sont à votre disposition dans le hall d'entrée. Il est rappelé que l'introduction de boissons alcoolisées dans l'établissement est formellement interdite.

## Visites

Les visites sont autorisées de 13h à 19h du lundi au dimanche si votre état de santé le permet. Il est cependant demandé de respecter le repos des malades et le travail des équipes soignantes. Pour le service des soins continus, et ce dans l'intérêt du malade, les visites sont autorisées de 15h à 19h (pas plus de deux personnes à la fois) et déconseillées aux enfants de moins de 15 ans.

Tout accompagnant ou visiteur doit quitter la chambre au moment des soins.

## Hygiène et environnement

La Clinique met à votre disposition des locaux propres et entretenus qui doivent être respectés par le patient et les visiteurs. Pour limiter les risques infectieux, les animaux, les fleurs coupées et plantes en terre sont strictement interdits dans l'enceinte de l'établissement. De la solution hydroalcoolique est à votre disposition dans votre chambre. A votre arrivée, le personnel soignant vous indiquera comment l'utiliser pour une efficacité optimale. En application de la réglementation en vigueur relative à la lutte contre le tabagisme, nous vous rappelons qu'il est strictement interdit de fumer et de vapoter dans l'ensemble des locaux de l'établissement.

## Prothèses dentaires, auditives, lunettes

À votre arrivée, signalez aux infirmier(ère)s que vous portez un appareil dentaire ou auditif. L'infirmier(ère) vous remettra un boîtier pour y déposer vos prothèses pendant votre séjour afin d'éviter les incidents (perte ou casse). Pensez à apporter votre étui à lunettes.

## Coffre

Nous vous déconseillons d'apporter des bijoux ou de vous munir d'une importante somme en espèces. Nous vous recommandons de n'apporter que des objets strictement utiles à votre séjour.

Vous pouvez déposer des objets de valeur dans le coffre du bureau des admissions.

Ceux-ci vous seront remis lors de votre sortie aux heures d'ouverture de la Clinique contre un reçu. À défaut de cette précaution, la Clinique décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol d'objets personnels.

## Sécurité

En cas d'incendie, le personnel est formé pour assurer votre sécurité.

Prévenez-le immédiatement de tout départ de feu. Les consignes et les plans d'évacuation sont affichés dans tous les lieux communs et dans votre chambre. La détention d'armes blanches ou à feu, de substances illicites, d'alcool ou de toute autre matière dangereuse est interdite. Il vous sera demandé de remettre au personnel tout produit inflammable.

## Silence

Le silence constitue l'un des éléments du confort et du rétablissement des malades. Il est donc de rigueur dans toute la Clinique. Il vous est demandé, ainsi qu'à vos visiteurs, de le respecter.

## Effets personnels

Le linge personnel n'est ni fourni, ni entretenu par la Clinique. Pensez à apporter :

- Pyjamas / chemises de nuit
- Robe de chambre
- Pantoufles
- Nécessaire de toilette (2 serviettes, 2 gants de toilette, savon, brosse à dents, dentifrice, brosse à cheveux, ...)
- Sous-vêtements

# 5. Sortie

## CE QU'IL FAUT RETENIR

Toute sortie de l'établissement est soumise à une autorisation médicale préalable. La date de sortie est fixée par votre praticien. Merci de vous rendre à l'accueil pour clôturer votre séjour.



### Le jour de votre départ vous seront remis

- Vos examens, bilans, traitements personnels
- Les ordonnances de sortie et consignes éventuelles
- Votre compte-rendu opératoire et une lettre de liaison



### Convalescence

Veuillez signaler dès votre admission si vous souhaitez, en accord avec votre médecin, passer votre convalescence en centre de soins de suite et de réadaptation. L'heure de sortie est habituellement fixée entre 10h et 14h.



### Retour à domicile

Avant votre départ, si vous avez déposé des objets de valeurs dans le coffre prévu à cet effet, n'oubliez pas de venir les récupérer avant 19h. Si votre état nécessite un transport en ambulance ou en VSL (véhicule sanitaire léger), votre médecin vous le prescrira. Si vous le souhaitez, l'hôtesse d'accueil peut commander un taxi. L'heure de sortie est habituellement fixée le matin. La Clinique est un établissement conventionné. Vos frais d'hospitalisation seront réglés directement par les caisses qui vous ont délivré une prise en charge dans la limite de votre garantie. Indépendamment de ce règlement, certains frais peuvent rester à votre charge :

- Ticket modérateur
- Forfait journalier
- Forfait pour tout acte dont le montant dépasse 120€ (selon le décret 200-707 du 19 juin 2006)
- Prestations hôtelières :
  - Chambre particulière
  - Frais accompagnants

Si vous n'êtes pas assuré(e) social(e), vous devrez régler la totalité des frais d'hospitalisation et des suppléments. Le règlement de votre hospitalisation peut s'effectuer par chèque, carte bancaire ou espèces. L'établissement s'engage à vous remettre ou vous envoyer une facture acquittée relative aux soins.

### Pensez à remettre votre questionnaire de satisfaction

Dans un souci constant d'améliorer la qualité de l'accueil des usagers, nous vous encourageons à remplir le questionnaire de satisfaction. Il est destiné à recueillir vos appréciations sur toutes les conditions de votre séjour et de votre prise en charge au sein de notre établissement. Vos suggestions et vos critiques nous sont précieuses pour améliorer la qualité de nos services.

## Continuité des soins

Si un traitement ou des soins doivent être poursuivis après votre départ de la Clinique, il vous sera remis une ordonnance.

Votre médecin traitant recevra un bilan et un compte-rendu de votre hospitalisation. Ces documents lui permettront d'assurer la continuité de vos soins.

## Prise en charge de l'enfant

Pour tout patient mineur, la sortie devra se faire en présence du ou des parent(s) ayant l'autorité parentale ou du tuteur légal. Prévoir la présence de deux adultes (un conducteur et un accompagnant).

## Transport

Le choix de la société de transport est laissé à votre discrétion. Le personnel de la clinique peut se charger de la contacter. Veillez à ne rien oublier dans votre chambre.

Le transport sanitaire est une prescription de votre médecin.

## Sortie contre avis médical

En cas de sortie contre avis médical, vous devrez signer une décharge dégageant l'établissement et le praticien de toute responsabilité.

## Compléments d'honoraires

Certains praticiens ayant opté pour le secteur 2 (secteur conventionné à honoraires libres), sont habilités à demander des compléments d'honoraires parfois pris en charge par certaines complémentaires santé.

Ces médecins vous donneront préalablement toutes les informations sur les honoraires qu'ils comptent pratiquer. Vous avez la possibilité de demander un devis auprès de votre médecin. Ceux-ci sont intégralement mentionnés sur la feuille de facturation. Selon les garanties souscrites auprès de votre mutuelle, le remboursement pourra être effectué par celle-ci, en totalité, partiellement ou pas du tout.



# 6. Droits et devoirs

## CE QU'IL FAUT RETENIR

### LUTTER CONTRE LA DOULEUR

#### Notre engagement

#### ► Reconnaître

Il existe plusieurs types de douleurs :

- Les douleurs aiguës (post-chirurgie, traumatisme, etc) : leurs causes doivent être recherchées et elles doivent être traitées.
- Les douleurs provoquées par certains soins ou examens (pansement, pose de perfusion). Ces douleurs peuvent être prévenues.
- Les douleurs chroniques (migraine, lombalgie) : ce sont des douleurs persistantes dont la cause est connue et qui représente une pathologie en soi. Il faut donc surtout traiter la douleur et tout ce qui la favorise.

#### ► Prévenir et soulager

Nous allons vous aider en répondant à vos questions, en vous expliquant les soins que nous allons faire et leur déroulement.

Nous allons noter l'intensité de la douleur dans votre dossier et utiliser les moyens les mieux adaptés à votre situation pour la prévenir et la soulager (antalgiques et méthodes non médicamenteuses).

#### ► Évaluer

La prise en charge de la douleur est une priorité dans notre établissement. L'intensité de votre douleur sera mesurée tout au long de votre séjour afin d'adapter au mieux votre traitement antalgique.

# Charte de la personne hospitalisée



Toute personne est libre de choisir l'établissement de santé qui la prendra en charge, dans la limite des possibilités de chaque établissement. Le service public hospitalier est **accessible à tous** en particulier aux personnes sans couverture sociale. Il est adapté aux personnes handicapées.



Les établissements de santé garantissent **la qualité de l'accueil, des traitements et des soins**. Ils sont attentifs au soulagement de la douleur et mettent tout en œuvre pour assurer à chacun une vie digne, avec une attention particulière à la fin de vie.



**L'information** donnée au patient doit être **accessible et loyale**. La personne hospitalisée participe aux choix thérapeutiques qui la concernent. Elle peut se faire assister par une personne de confiance qu'elle choisit librement.



Un acte médical ne peut être pratiqué qu'avec **le consentement libre et éclairé du patient**. Celui-ci a le droit de refuser tout traitement. Toute personne majeure peut exprimer ses souhaits quant à sa fin de vie dans des directives anticipées.



**Un consentement spécifique** est prévu, notamment, pour les personnes participant à une recherche biomédicale, pour le don et l'utilisation des éléments et produits du corps humain et pour les actes de dépistage.



Une personne à qui il est proposé de participer à **une recherche biomédicale** est informée, notamment, sur les bénéfices attendus et les risques prévisibles. **Son accord est donné** par écrit. Son refus n'aura pas de conséquences sur la qualité des soins qu'elle recevra.



La personne hospitalisée peut, sauf exceptions prévues par la loi, **quitter à tout moment** l'établissement après avoir été informée des risques éventuels auxquels elle s'expose.



**La personne hospitalisée est traitée avec égards**. Ses croyances sont respectées. Son intimité est préservée ainsi que sa tranquillité.



Le respect de la vie privée est garanti à toute personne ainsi que **la confidentialité des informations personnelles**, administratives, médicales et sociales qui la concernent.



La personne hospitalisée (ou ses représentants légaux) bénéficie d'**un accès direct aux informations de santé la concernant**. Sous certaines conditions, ses ayants droit en cas de décès bénéficient de ce même droit.



La personne hospitalisée peut exprimer des observations sur les soins et sur l'accueil qu'elle a reçus. Dans chaque établissement, une commission des relations avec les usagers et de la qualité de la prise en charge veille, notamment, au respect des droits des usagers. Toute personne dispose du **droit d'être entendue** par un responsable de l'établissement pour exprimer ses griefs et de demander réparation des préjudices qu'elle estimerait avoir subis, dans le cadre d'une procédure de règlement amiable des litiges et/ou devant les tribunaux.





# La Clinique du Ter à la

## CHIRURGIE 3D ET RÉALITÉ AUGMENTÉE

Equipée des dernières technologies, la Clinique du Ter est le seul établissement chirurgical à disposer, dans toutes ses salles de bloc, des microscopes ophtalmologique 3D, disposant d'écrans Ultra Haute Définition et d'une imagerie numérique en réalité augmentée (Artevo800 – ZEISS).

Cette technologie permet une meilleure ergonomie pour le chirurgien et une meilleure précision d'imagerie au cours de l'opération. Il s'agit des standards technologiques les plus avancés à ce jour.

► La chirurgie vitréo-rétinienne en ultra-haute définition offre une meilleure profondeur de champ et permet un fort grossissement, même au niveau de la macula, tout en conservant une très bonne résolution. Le champ opératoire utile est mieux contrôlé dans son ensemble.

► Des niveaux d'illumination plus faibles sont utilisables et réduisent les risques de photo-traumatisme.

► Ces dispositifs permettent un enseignement chirurgical plus aisé car tout le monde peut voir ce que le chirurgien voit.

► L'écran en UHD permet d'interfacer des données d'imagerie (iOCT) ainsi que des paramètres variés médicaux (RNM, dossier) et chirurgicaux (paramètres de chirurgie).

Cf. « Les Cahiers d'Ophtalmologie »  
Fév./Mars 2021 - n°243:36-40



NOS INNOVATIONS  
EN VIDÉOS



**LA RÉFLEXOLOGIE PLANTAIRE** est une technique de massage des pieds d'origine chinoise, elle libère le stress et les tensions nerveuses et apporte bien-être physique et psychique en complément ou, à la place d'un traitement médical ;



**L'HYPNOSE** est une alternative à l'anesthésie, pratiquée par une personne spécifiquement formée qui vous accompagnera durant toute l'intervention pour un effet de relaxation ;



**LES CASQUES  
À RÉALITÉ VIRTUELLE**, permettent au patient qui subit une intervention en anesthésie locale d'être en totale immersion tout au long de l'intervention ;

# pointe de l'innovation

## CHIRURGIE ROBOTIQUE

Rosa Knee®



Découvrez le  
Robot ROSA®  
en vidéo

Les prothèses de genou sont un défi de précision pour les chirurgiens qui veulent redonner à leurs patients la meilleure fonction possible, afin de leur permettre une reprise rapide et sûre de leurs activités quotidiennes.

La Clinique du Ter, et ses chirurgiens, sont motivés par ce défi constant : apporter le meilleur soin et la meilleure chirurgie à chaque patient. Pour cela, elle a acquis un outil innovant : le ROSA® (Robotic Orthopedic Surgery Assistant).

ROSA® est un robot-assistant (cobot) qui apporte au chirurgien une précision accrue, millimétrique, afin de lui permettre de réaliser en toute sécurité, et de manière fiable et reproductible, les étapes cruciales de la pose d'une prothèse.

Unique en Bretagne, le Robot ROSA® permet donc aux orthopédistes de la Clinique du Ter de rester à la pointe de l'innovation pour proposer à leurs patients précision et sécurité dans leur prise en charge individualisée sur mesure.



**LES TABLETTES ENFANTS** accompagneront les enfants tout au long de la phase pré-opératoire.



**LA SONOTHÉRAPIE** intervient en complément de la musicothérapie dans l'anxiété pré-opératoire ou en cas d'intervention en anesthésie locale. Le patient se trouvera en profonde relaxation et en état de grande détente en se reposant sur des procédés acoustiques ;



**LA MUSICOTHÉRAPIE** a pour but de relaxer et maintenir le patient dans un état apaisé avant l'intervention. Les musiques proposées sont réalisées par des professionnels formés à la relaxation ;



ORL

ANESTHÉSIE

OPHTALMOLOGIE

GASTRO  
ENTÉROLOGIE

PLASTIE  
RECONSTRUCTION  
ESTHÉTIQUE

VISCÉRAL ET  
DIGESTIF

ORTHOPÉDIE

SCANNER IRM

DENTAIRE &  
CHIRURGIE BUCCALE

THORACIQUE  
VASCULAIRE

MÉDECINS ET CHIRURGIENS :  
**TOUTES NOS COORDONNÉES**

ANGIOLOGIE

GYNÉCOLOGIE

CARDIOLOGIE



[www.cliniqueduter.bzh](http://www.cliniqueduter.bzh)